

Ecrit par le 24 janvier 2026

Clôture du marché de producteurs de Carpentras



Fin de saison pour le marché paysan de Carpentras dont la clôture est fixée au mardi 6 octobre à 19 heures. Le marché rouvrira ses portes le 6 avril 2021.

Ecrit par le 24 janvier 2026

Réouverture progressive des marchés de plein air



Avec l'arrivée du déconfinement, les marchés de plein air se remettent progressivement en place. Ainsi, à compter du mardi 12 mai, le marché des producteurs réouvre ses portes à partir de 16h45 au Square Champeville, situé en bas de la rue de la République.

Concernant le marché forain, la reprise aura lieu vendredi 15 mai sur le périmètre habituel, soit le centre-ville et le parking des allées Jean-Jaurès. Dans un premier temps, seuls les producteurs et les commerces alimentaires seront autorisés à venir. Puis, selon l'évaluation régulière des conditions de déroulement du marché, les commerces en produits manufacturés seront alors progressivement réintroduits.

À noter que la majorité des commerçants conserveront leur place habituelle, mais certains pourront être

Ecrit par le 24 janvier 2026

déplacés selon les contraintes liées à la configuration des lieux et à la situation sanitaire. Le placement des forains passagers est, lui, suspendu jusqu'à nouvel ordre.

La Confédération Paysanne de Vaucluse pour le maintien des marchés alimentaires



Confédération paysanne

Dans la continuité de la fourniture alimentaire, la Confédération Paysanne de Vaucluse demande aux municipalités de maintenir les marchés de plein vent en les réservant aux producteurs tout en faisant respecter les mesures de sécurité préconisées.

« Cela impose une réorganisation et un réaménagement des marchés déjà en court, explique la confédération. Les Paysans se sont immédiatement adaptés pour respecter les procédures et éviter les contaminations : manipulation des marchandises uniquement par les Paysans, différentiation du service des marchandises et de la gestion de la caisse, distance entre les étals et entre chaque client.

Les circuits courts : AMAP, vente à la ferme, marchés de producteurs... ont l'avantage de la proximité en ce moment de crise. Ils évitent la concentration sur les lieux de vente et assurent la fourniture des produits frais en toute transparence.

Nous sommes prêts à contribuer aux solidarités collectives qui doivent se mettre en oeuvre pour nourrir, notamment les plus fragiles et précarisés d'entre nous. Nous sommes à disposition pour envisager toutes

Ecrit par le 24 janvier 2026

les chaînes de solidarité locales en ces moments difficiles. En échange, les pouvoirs publics doivent soutenir et protéger les paysans, et autres acteurs de la chaîne alimentaire (structures de transformation..) et veiller à préserver leurs marchés de plein-air. »